

Avis d'Appel d'Offres (AAO)

Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier (ANARPAM)

AAO/02/ANARPAM/2024

1. L'Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier (ANARPAM) a obtenu, dans le cadre de son budget 2024, des fonds afin de financer son plan d'actions et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer les paiements dus au titre du Marché : **Réalisation d'une campagne de sondages de circulation inverse (RC) et sondages carottés (DD), de 3000 mètres au minimum pour évaluer le potentiel minier en profondeur du permis 3048B2 dans les wilayas de l'Assaba, Gorgol et Guidimatha.**
2. L'Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier (ANARPAM) sollicite à travers le présent avis appel d'offres, des offres sous plis fermés de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la **Réalisation d'une campagne de sondages de circulation inverse (RC) et sondages carottés (DD), de 3000 mètres au minimum pour évaluer le potentiel minier en profondeur du permis 3048B2 dans les wilayas de l'Assaba, Gorgol et Guidimatha**, conformément aux spécifications contenues dans le Cahier des Clauses Techniques.
3. Le délai d'exécution des services ne doit pas dépasser **60 (soixante) jours calendaires**.
4. Le dossier d'appel d'offres peut être consulté gratuitement aux adresses citées ci-dessous.
5. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'ANARPAM et prendre connaissance des documents à **l'adresse N°1 mentionnée ci-dessous de 09H00 à 16H00 du Lundi au Jeudi et de 09H00 à 12H00 le Vendredi.**
6. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir le dossier d'Appel d'offres contre le paiement non remboursable, payable par chèque certifié au nom de l'ANARPAM d'un montant de **Dix Mille ouguiya (10 000 MRU)** ou son l'équivalent en toutes autres monnaies librement convertibles.

Les offres devront être soumises à l'**adresse N°2 ci-dessous au plus tard le 25/09/2024 à 12 heures 00 mn TU**. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. **Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.**

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à la séance d'ouverture des plis à l'**adresse numéro 2** mentionnée ci-dessous le **25/09/2024 à 12H05mn TU**.

7. Remarques importantes

1. Toute référence non certifiée par une attestation délivrée par un maître d'ouvrage de renommé dans le secteur d'activité minier ou similaire et établie au nom du soumissionnaire ne sera pas prise en considération lors de l'évaluation de la qualification des soumissionnaires. Les attestations de bonne fin doivent être certifiées conformes à l'original par une autorité compétente.

2. Il est exigé de renseigner et justifier pour chaque expérience les éléments suivants :

- La référence du marché ;
- Le montant du marché ;
- La date de réception (fournir le PV de réception) ;
- Descriptif des travaux (fournir une copie du marché) ;
- Les coordonnées téléphoniques et mail du maître d'ouvrage bénéficiaire.

3. Les références réalisées par les sociétés-mères ou en qualité de sous-traitant ne seront pas prises en compte lors de l'évaluation de la qualification technique des soumissionnaires.

4. En cas d'expérience acquise grâce à un groupement de deux ou plusieurs entreprises, elle ne sera prise en considération que si l'accord de groupement a été annexé au marché et cité en tant que tel, et que l'accord indique clairement le rôle, les tâches et la part (en %) de chacun dans le groupement. Dans ce cas l'expérience considérée sera uniquement celle indiquée dans l'accord de groupement, même si l'un ou l'ensemble des membres du groupement détiennent une attestation d'expérience délivrée par un maître d'ouvrage. Dans tous les cas, et pour un projet déterminé dont les références sont mobilisées par deux soumissionnaires ou plus (séparés ou en groupement), la quantité totale de références de ce projet ne peut être décomptée de manière cumulée pour les différents intervenant

8. Les offres doivent demeurer valides pour une durée de **90 jours** à compter de la date limite de dépôt des offres.
9. Les offres doivent comprendre « une garantie de soumission » délivrée par une banque de la place ou une banque étrangère qui est représentée par une banque locale d'un montant de : **Trois Cent Cinquante Mille (350.000) Ouguiyas ou son équivalent en toutes autres monnaies librement convertibles.**
10. La durée de validité de la garantie de l'offre doit être de 120 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.
11. Les adresses auxquelles il est fait référence ci-dessus sont :

- **Adresse N°1 :**

**Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier
ANARPAM Tel. : 4529 00 73 ; 22 85 93 63 ; Fax : 4525 14 10 _ Ksar Zone
Administrative Nouakchott-Ksar BP 654, derrière l'Université.**

- **Adresse N°2 :**

**Commission de Passation des Marchés Publics de l'ANARPAM, Zone
Administrative Nouakchott-Ksar BP 654, derrière l'Université**

Fait à Nouakchott, le **03 Septembre 2024**

Le Directeur Général de l'ANARPAM

El Hachemi CHEIKH SIDATY

